

**SASU**  
**« AAP »**

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 1000 €  
Siège social : 08 Ter boulevard Bonrepos 31000 Toulouse

SIRET : 918 751 801  
RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DE REUNION**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES**  
**POUR MODIFICATION OBJET SOCIAL, CREATION D'UN SIGLE ET NOM**  
**COMMERCIAL**

Sur convocation de son Président, l'assemblée générale extraordinaire de la société AAP au capital de 1000€ s'est réunie le 01/01/2023 à midi au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Modification de l'objet social
- 2) Ajout d'un SIGLE et Nom commercial
- 3) Mise à jour des Statuts
- 4) Formalités et publications légales.

Tous les associés étant présent, les conditions de quorum et de majorité sont réunies, la séance est ouverte à midi.

**RESOLUTION AU PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR :**

L'objet social anciennement « Audit, Administration, conseil, analyse des écritures comptables, fiscales, financières, juridiques et sociales, Formation » devient dès le 01/01/2023 « - Activité de cabinet Juris-social et fiscal - Audit, Administration, conseil,- Formations ».

Ajout d'un Sigle : AA+ et nom commercial AUDIT ACTION + en date du 01/01/2023.

**Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés**

## **RÉSOLUTION AU DEUXIÈME DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée décide de la mise à jour des statuts :

### **« Article 2 - Objet**

La société a pour objet en France, comme à l'étranger :

- Activité de cabinet Juris-social et fiscal
  - Audit, Administration, conseil,
  - Formation
- 
- Toutes autres opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
  - la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droit sociaux, fusion ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance »

### **« Article 3 - Dénomination sociale, commerciale, sigle**

La dénomination sociale de la société est : « AAP »

Le nom commerciale de la société est : Audit Action +

Le sigle de la société est : AA+

Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée unipersonnelle » ou des initiales « S.A.S.U. » et de l'énonciation du montant du capital social »

**Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés**

## **RÉSOLUTION AU TROISIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est décidé de mettre à jour les statuts de la société conformément aux changements ayant eu lieu et de procéder aux formalités d'enregistrement, de publicité et d'inscription modificative au registre de commerce, requises par les réglementations en vigueur.

L'assemblée générale donne pouvoirs à tout détenteur des actes en original ou copie avec procuration afin d'accomplir toutes les formalités légales, réglementaires prévues.

**Cette résolution est adoptée par l'unanimité des associés.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heure trente minutes.

Mme LEGER Louise

